

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 27 septembre 2016 à 20 h30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Alexandre CRETIAUX, Françoise MARIZY

Mickaël ARANDA a donné pouvoir à Marcel DUFOUR.

Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON.

Françoise MARIZY a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Est absent : Laurent CAGNE

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme Corinne MENEGHETTI et donne lecture du courrier de celle-ci, précisant les raisons de sa démission.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2016 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative budgétaire - Remboursement de caution à la SCM Les Deux Etangs :**

Du fait de la dissolution de la SCM Les Deux Etangs, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de la caution.

- **Décision modificative budgétaire - Amortissement des subventions d'équipements versées au SYDESL :**

Le Conseil Municipal adopte la modification budgétaire relative à l'amortissement des subventions d'équipements versées au SYDESL.

- **Suppression de la régie de recettes Point Cyber :**

Mme le Maire explique que le Point Cyber a été créé en avril 2001, mais n'existe plus sur le territoire de notre commune depuis de nombreuses années. Par conséquent, les moyens mis en œuvre pour la gestion de ce dispositif n'ont plus de raisons d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription au Point Cyber et de mettre ainsi fin aux fonctions du régisseur concerné.

- **Subvention au Comité Cantonal du Souvenir Français :**

Par courrier en date du 2 septembre 2016, M. MOLLARD, président du Comité Cantonal du Souvenir Français, sollicite une aide financière suite aux travaux de peinture réalisés dans le cadre de la rénovation du Carré Militaire du cimetière.

Mme le Maire propose l'attribution de la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € au Comité Cantonal du Souvenir Français.

- **Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) :**

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat.

Ce nouveau régime indemnitaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Il se compose de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Elle repose sur une formalisation précise des critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Chaque emploi ou fonction est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour chaque emploi ou fonction correspondent des montants plafonds pour le versement de l'IFSE. L'IFSE est versée annuellement.

Le CIA fonctionne sur les mêmes principes. Il est par contre versé en une seule fois et n'est pas reconduit automatiquement d'une année sur l'autre.

Mme le Maire précise qu'une grille nationale indicative, selon le statut des agents et tenant compte du nombre d'habitants par commune, a permis à la Commission du Personnel communal de proposer les montants plafonds pour l'IFSE et le CIA dans notre commune.

Elle rappelle que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. Ils seront sensiblement équivalents à ceux des années précédentes.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide d'instituer, selon les modalités ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complets et à temps partiel.

- **Avenant au bail CEGELEC - GASQUET :**

Mme le Maire indique que, GASQUET Entreprise ayant repris la société CEGELEC Réseaux Centre Est à Saint Germain-du-Bois pour l'ensemble de ses biens, droits et obligations, il convient de modifier l'intitulé du preneur dans le bail.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'adopter l'avenant au bail de la société CEGELEC Réseaux Centre Est.

- **Compte-rendu d'activité GRDF :**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, Mme le Maire a reçu un compte-rendu d'activité de GRDF au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité (CRAC) de GRDF pour l'année 2015.

- **Acquisition site DRI :**

Mme le Maire propose de prendre une délibération de principe quant à l'acquisition du site DRI (centre d'exploitation rue de la Croix Rouge et terrain cadastré AK 473 en zone artisanale), le Conseil Départemental devant se réunir sous quinze jours pour discuter de décisions budgétaires et donc valider - ou non - la construction de nouveaux locaux en zone artisanale.

Cette délibération permettrait de faire connaître notre intérêt pour le projet du Conseil Départemental s'il aboutit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à continuer les démarches avec le Conseil Départemental dans le cadre de la poursuite des opérations présentées ci-dessus.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Visite du jury départemental du concours des villes et villages fleuris :**

Mme le Maire dresse le bilan de cette visite de notre commune qui s'est déroulée le 21 juillet et présente les remarques faites par les membres du jury à cette occasion, notamment la proposition d'une tonte différenciée.

- **CCBR 71 - programme 2016 pour l'aménagement et l'entretien de la voirie :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu de la réunion du 19 septembre relatif au programme 2016 de la CCBR 71 : résumé des réunions de la commission voirie de la CCBR et observations formulées par les communes sur les travaux réalisés.

- **Construction des salles d'évolutions et périscolaires :**

Une réunion de chantier a eu lieu sur place le 20 septembre ; la prochaine aura lieu le 29 septembre.

La liste des entreprises qui participent au projet est présentée.

- **DRI :**

Mme le Maire a transmis à la DRI le courrier d'un riverain route de Sens concernant la vitesse excessive. Elle présente la réponse de la DRI, qui considère les solutions envisagées pour réduire la vitesse non adaptées.

- **Bresse Transi-Stop :**

Mme le Maire informe avoir reçu en Mairie deux personnes pour présenter le projet, initié par l'association Bresse Transition et la Mission Mobilité de Louhans.

Bresse Transi-Stop est un covoiturage informel, c'est-à-dire sans contact préalable obligatoire pour définir un rendez-vous. Les personnes souhaitant covoiturer devront adhérer gratuitement à une communauté d'usagers.

Le projet va être testé sur l'axe Pierre-de-Bresse / Louhans, avec des points d'arrêt dans chaque village.

Notre commune a accepté d'être partenaire de l'opération : un panneau sera apposé sur la place pour permettre aux personnes souhaitant covoiturer de se retrouver. Des bulletins d'inscription seront disponibles en Mairie.

- **« Zéro Pesticides dans nos villes et villages » :**

La loi Labbé (loi n° 2014-110 du 6 février 2014), complétée par la loi de transition énergétique, vise l'objectif « zéro pesticide » dans les espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

Les services techniques de notre commune recherchent des solutions pour pallier cette interdiction. Une démonstration de divers matériels sera organisée prochainement.

- **Croix Rouge Française :**

Afin de faire connaître ses missions et de rechercher de nouveaux bénévoles, la Croix Rouge indique qu'elle réalisera, entre le 7 novembre et le 3 décembre 2016, une campagne de sensibilisation du grand public sur notre commune, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe pourra ainsi se présenter au domicile des habitants de Saint Germain-du-Bois entre 12h et 20h du lundi au vendredi et entre 12h et 18h le samedi.

- **MSA :**

La MSA, en partenariat avec la Prévention Routière, organise sur le canton une session de remise à niveau sur le thème « *Conduite Seniors, restez mobiles* ». Cette session sera composée de six demies-journées en novembre-décembre 2016, pour un coût de 20 €. L'échelon cantonal MSA sollicite la Municipalité pour lui indiquer le nom de personnes potentiellement intéressées et affiliées à la MSA.

- **Informations diverses :**

- Réunion ATD :

Lors de cette réunion, les consommations énergétiques de notre commune ont été étudiées. Les dépenses énergétiques diminuent globalement mais ne reflètent pas totalement la baisse des consommations, le prix de certaines énergies augmentant. Suite au remplacement des ampoules par des modèles moins consommateurs en énergie, les consommations liées à l'éclairage public se réduisent.

La Commission Développement Durable travaille sur un projet de coupure de l'éclairage public pendant la nuit.

- Fête patronale :

M. Gaëtan MOISSON regrette la faible mobilisation des membres encadrants.

- La demande de subvention déposée auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du plan de soutien régional à l'activité du BTP, a été reçue par la Région le 26 juillet. Elle est cours d'instruction.

- Les travaux d'assainissement projetés route de Chalon ont été présentés à la députée Cécile UNTERMAIER, en vue d'une potentielle subvention. Le jury citoyen a décidé de privilégier la petite enfance dans l'attribution des soutiens financiers.

- La sénatrice Marie MERCIER sera en visite sur notre commune le 7 octobre de 15 heures à 16 heures.

- La tyrolienne, projet du Conseil Jeunes, a été inaugurée le 10 septembre dernier.

- Suite au départ de M. GOUJON le 1^{er} octobre, une directrice par intérim a été nommée à l'EHPAD. Elle a également en charge les établissements de Frontenaud Mervans et Cuiseaux. Une attachée de direction est arrivée à Saint Germain du Bois depuis début septembre.

- La Commission Communication travaille actuellement sur une plaquette destinée à présenter notre commune aux nouveaux arrivants. Elle se réunira à nouveau le 4 octobre.

- Mme le Maire remet au Conseil Municipal un courrier du Conseil Départemental concernant la baisse des dotations de l'Etat.

- Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 octobre 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22h 00.